ABEILLE

IMPRIMÉ PAR BRAYOA, BENJAMIN & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,

Samedi, (MATIN,) 20 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 novembre.

Par le navire *Héroïne*, arrivé hier après-midi de Boston, nous avons obtenu des journaux de cette ville jusqu'au 30 octobre, (un jour plus récent que par le dernier courrier.) Ils ne contiennent absolument rien. Nous recevrons sans doute aujourd'hui, par le courrier, des journaux de Paris, mais malheureusement ils ne seront pas de fraîche date, car le paquebot du Havre, le *France*, (arrivé à New-York) n'est parti que le 17 septembre.

Nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux reçus par le courrier d'hier; nous en avons traduit plusieurs articles assez intéressants, qui nous avaient échappés à la première inspection ou que nous n'avons pu donner faute de place.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 18 septembre.

Plusieurs journaux se sont vus sérieusement obligés de réfuter le bruit qu'on a répandu, que la mission de M. Talleyrand à Londres était d'obtenir l'abdication formelle de Charles X, au nom du duc de Bordeaux; comme si Louis-Philippe, après avoir été élevé par le principe de la souveraineté nationale, avait besoin de la vaine renonciation du petit-fils de Louis XV, ou d'aucune autre légitimité que celle de la grande semaine! Ce sont des absurdités de nouvellistes, qui ne peuvent en aucune manière être l'objet des travaux de la diplomatie dans l'état actuel des choses.

Nous avons déjà mentionné les petites difficultés que le gouvernement sarde oppose à l'admission du pavillon tricolore. On annonce maintenant que la cour de Turin a refusé une audience royale à notre nouvel ambassadeur, le comte de Roslin. Le fait est vrai. Les ministres, néanmoins, l'ont reçu avec beaucoup de respect, et lui ont dit qu'ils ne désiraient rien tant que de reconnaître le roi des Français, mais qu'ils attendaient les ordres des grandes puissances, ordres qui doivent être parvenus maintenant à Turin. Nous n'avons donc plus aucun sujet de plainte contre le gouvernement sarde, mais nous lui souhaiterions un peu plus d'indépendance politique.

—Une lettre particulière de Metz, que nous avons maintenant sous les yeux, dit, que 25,000 Prussiens doivent prendre position sur la Saar, entre Sarbrück et Sarlouis. Nous donnons cette nouvelle extraordinaire sans en garantir en rien l'authenticité.

—Des lettres de Perpignan, du 13, courant disent, que le pavillon tricolore flotte pêle-mêle sur la maison du consul français à Barcelonne.

—Le sous-préfet de Bayonne annonce, par une dépêche télégraphique, datée du 15 septembre, que les autorités d'Irun ont fait avancer sur la frontière un bataillon de milice provinciale et deux compagnies de la ligne, pour repousser l'agression des réfugiés. Le gouvernement espagnol envoie aussi, à marche forcée, des troupes dans la même direction. Le nombre des réfugiés qu'il y a maintenant à Bayonne et aux environs, n'excède pas 100 ou 120 hommes.

(Messager des Chambres.)

PARIS, 21 septembre.

On a reçu, dit-on, aujourd'hui à Paris la nouvelle que don Miguel a quitté le Portugal pour se réfugier en Espagne. Nous donnons cette nouvelle sans en garantir l'authenticité.

—Il a été sans question à la bourse, qu'une commotion sérieuse a eu lieu en Italie.

—M. de Nesselrode, qui était à Berlin, a quitté cette ville le 12, pour se rendre à St. Pétersbourg.

—"L'expédition d'Alger, dit le ministre des finances, couvrira presque ses dépenses, et aurait été plus productive si les agents eussent été plus honnêtes." Il était difficile à un ministre de reconnaître plus clairement les dilapidations dont la propriété publique a été l'objet. Et il semble que des mesures rigoureuses contre les dilapidateurs auraient dû en être la conséquence. Au lieu de cela, on a recours à la panacée universelle d'un comité d'enquête.

Pendant que ce comité *va agir*, M. de Bourmont fait voile pour l'étranger. Les monceaux de pièces et de lingots sont échangés pour de bons billets, et dans quelques mois nous pourrons nous procurer l'amusement de savoir à peu de chose près la somme dont le gouvernement a été volé, sans qu'on ait aucun recours contre les dilapidateurs. Ceci sera conduit comme les contrats avec l'Espagne.

(Journal de Constitutionnel.)

PARIS, 21 septembre.

D'après un rapport transmis par le chef d'état-major de l'armée d'Afrique, la perte de cette armée est de 248 hommes tués, et 1856 blessés; ce qui forme un total de 2,104 hommes perdus par le feu et l'épée de l'ennemi.

Le nombre de canons de tous calibres pris à l'ennemi pendant la campagne, et trouvés à Alger, s'élève à 1542, y compris 677 canons de cuivre, et 38 obusiers; 827 sont de fer.

Le nombre de canons en batterie le long de la côte depuis le fort Babazoun jusqu'au cap Matifou, n'était pas encore connu quand le général Labitte a expédié son rapport.

—Des lettres de Livourne disent que le bey d'Alger se propose de s'établir dans cette ville, et qu'il a loué deux maisons de campagne près de la porte des Capucins.

—Le grand-duc de Saxe-Weimar est parti de Weimar pour Eizenart. On dit que des troubles ont éclaté dans les états de ce prince.

—Charles X a reçu un courrier extraordinaire de Naples, porteur d'une réponse autographe du roi à Charles. On affirme que François Ier de Naples prie l'ex-roi de France de rester un peu plus long-temps en Angleterre, jusqu'à ce que ses sujets soient tranquilles.

—M. de Latil ne va plus à Rome. Ce cardinal a repris auprès du monarque détrôné ses fonctions de confesseur.

—Le général Clauzel a fait publier un ordre du jour à Alger, par lequel il annonce, que pour tout soldat assassiné il fera couper la tête à 20 Arabes, pour un officier à 30, et pour un officier supérieur à 50. *(Le Temps)*

PARIS, 21 septembre.

Le maréchal de camp Cadoudal, qui a reçu du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Brest, a refusé d'obéir.

—Des lettres de Dresde du 12, annoncent l'arrivée de M. de Bouillé, qui va notifier au roi de Saxe l'avénement de Louis-Philippe. Il devait dîner le lendemain au château de Plinitz.

—Le 1er. septembre on a embarqué à Alger, sur un navire de guerre, pour être portés en France, 14 lions ou lionnes. Ils formaient la ménagerie du Dey. Ils sont destinés au Jardin des Plantes de Paris, où on n'en avait jamais eu un aussi grand nombre à la fois.

(National.)

PARIS, 22 septembre.

Un grand nombre de lettres de change tirées par des personnes des colonies sur des maisons de Paris, n'ont pas été acceptées par ces maisons. Quelques négociants ont même fait connaître les motifs de leur refus, qui sont fondés sur les effets que produiront dans les colonies les mouvemens de juillet. Cette circonstance fera sans doute tourner l'attention du ministre de la marine sur ces établissemens qui sont menacés d'une crise prochaine. Aucune raison, ce semble, n'aurait pu retarder le départ de M. Rousseau, qui est nommé gouverneur de la Martinique. Cet officier général n'arrivera à son poste qu'après les combats.

(Journal de Havre.)

Jeudi prochain, le rapport du comité chargé d'examiner les ordonnances sur la liste civile sera présenté à la chambre des pairs. [illegible] intégrer dans la chambre des pairs, [illegible] de cette chambre qui en [illegible] excès [illegible] création).

—Il paraît [illegible] que les Prussiens et les Bavarois renforcent les garnisons de [illegible] leurs forteresses qui bordent nos frontières. Les citoyens des départemens français qui avoisinent ces frontières [illegible] sans aucune inquiétude ces préparatifs militaires, qu'ils attribuent seulement à des mesures de précaution contre les vœux manifestes des habitans qui ont été si long-temps leur concitoyens, et désirent encore faire partie du glorieux empire français.

AFFAIRES D'ALGER.

(Extrait d'une lettre) Quoique nous soyons vainqueurs, le pays est loin de nous appartenir et d'être pacifié. Le colonel Fraicheville, du 2d. régiment d'infanterie légère, et le quartier maître ont été assassinés il y a dix jours, à quelques centaines de pas de nos avant-postes. Tels sont les résultats du système qu'on a adopté avec ces sauvages, qui prennent la modération pour de la crainte ou de la faiblesse. Nous sommes quelquefois très-ridicules avec nos beaux principes de philantropie, que nous nous efforçons d'accommoder à tous les climats, à toutes les nations, et à toutes les conditions.

Je serai à Toulon quand vous recevrez cette lettre. M. Massieu de Clairval reste ici avec une petite division. Tout le reste de l'escadre retourne successivement en France.

(La Révolution.)

Baie d'Alger, 6 sept.—Nous nous sommes conformés ici, comme en France, au nouvel ordre de choses. Dans la marine, aussi bien que dans les divers corps, il y a unanimité de sentiment, comme il y avait auparavant, à quelques exceptions près, unanimité d'opinions nationales. Il n'en a pas été tout-à-fait de même des officiers de l'armée. Cependant, l'arrivée du général Clauzel fait que maintenant tout le monde chante sur le même ton.

Le *maréchal* est parti le 3 au soir, à bord d'un méchant brick de commerce, appartenant au commissaire-général. Il avait demandé un navire de guerre à l'amiral, qui lui répondit, que si il était pour se rendre en France il était prêt à mettre à sa disposition le premier navire qui lui conviendrait; mais qu'il ne se croyait pas autorisé à lui en donner un, s'il avait l'intention d'aller dans un pays étranger. Deux heures après cette réponse il s'embarqua, seulement avec ses deux fils, dont l'un était presque mourant, et partit, dit-on, pour Mahon le soir du même jour. Au moment de son départ un orage violent grondait sur la ville.

C'est à la lueur des éclairs que nous apperçûmes les voiles blanches du brick qui emportait loin de nous ce marin d'une nouvelle espèce. Les cœurs les plus insensibles ne pouvaient qu'être émus du changement rapide qui venait de s'opérer dans la fortune de celui qui, l'instant d'avant, commandait à une armée de 30,000 hommes, et dont les moindres désirs étaient des ordres pour la foule des courtisans qu'on trouve toujours dans les camps comme à la cour, et qui, au jour de son malheur, ses fils seuls l'ont suivi.

Il était grand temps qu'un chef ferme vînt prendre les rênes ici. Il est impossible de se former une idée de la désorganisation générale; conséquence de cette complète inoccupation, et des maladies qui en sont le résultat sous ce ciel brûlant.

M. de Bourmont a laissé beaucoup à faire à son successeur, tant pour réorganiser l'armée que pour soutenir la guerre que le bey de Titery lui a déclarée peu de temps avant son départ.

(Messager des Chambres.)

FRANCE.

Causes et conséquences des événemens de juillet.

M. Fiévée vient de publier sur ce sujet une brochure de cent pages. Eût-il écrit un livre, il n'aurait pas épuisé la matière; sur les causes, car des événemens de juillet remontent si haut, les conséquences s'étendent si loin, que l'imagination s'y trouve à l'aise dans les profondeurs du passé et de l'avenir. Au reste, M. Fiévée ne fit jamais rien avec [illegible] il aime mieux, comme il l'avoue, [illegible] ses idées dans les colonnes d'un journal, ou de qui revient au même, dans des articles de journaux rassemblés en brochure.

La grande maladie des politiques est de croire qu'ils sont prophètes, ou qu'ils l'ont été. C'est ainsi que chacun savait que la restauration périrait en 1830, et que le siége des Tuileries, le 29 juillet, était la chose du monde la plus vraisemblable. M. Fiévée, très réservé sur les événemens futurs, s'occupe de préférence des événemens passés. Il les étudie en détail, et suit les plus minutieuses circonstances avec un talent d'observation qu'on pourrait dire microscopique. Personne n'est en état de prouver plus spirituellement pourquoi un fait a eu lieu de telle manière et non de telle autre, bien que le fatalisme historique moderne ait facilité beaucoup les explications de ce genre. Un homme d'esprit et d'imagination, qui a la patience de chercher des causes à un événement imprévu, en trouve toujours assez pour satisfaire tant bien que mal aux comment et pourquoi: aussi M. Fiévée excelle-t-il à découvrir la raison des choses qui arrivent. Qui oserait dire qu'il frappe toujours juste? Lui-même ne voudrait pas s'en flatter, car il a heureusement assez écrit et assez vécu pour avoir eu plus d'une occasion de se contredire.

Mais, en supposant que l'auteur de cette brochure, *des Causes et des conséquences*, se trompe quelquefois, souvent même, on doit lui pardonner en considération des vérités incontestables qu'il répand à pleines mains et sous les formes les plus ingénieuses. Que de finesse, de tact, de sagacité! que d'esprit surtout! Il en a même trop, car ce qu'on appelle l'esprit est un peu au-dessous de *la grande sérieuse*. Au reste, il n'y a pas que de l'esprit, il y a aussi de l'intelligence, de cette intelligence importante et profonde qui fait qu'on peut comprendre parfaitement 1830, après avoir assisté à 89. N'y a-t-il que de l'esprit, par exemple, dans ces réflexions:

"Lorsqu'il était enfin question de rétablir les libertés provinciales et municipales, opération de la plus haute importance pour une nation sortie, sous l'empire, de ses premières conditions de l'ordre social, opération dans laquelle M. de Martignac ne voyait ostensiblement qu'une organisation administrative, et secrètement qu'un moyen de hâter l'unité du grand corps électoral de la France, j'imprimais:

"Les philosophes ont cherché bien loin l'origine des gouvernemens; elle est dans les communes, placée là par Dieu même pour maintenir à tout jamais l'ordre social. Si, demain, le bruit se répandait dans toute la France que le *gouvernement et l'administration publique* ont tout à coup disparu par un évènement surnaturel, dans le même jour le pouvoir municipal se formerait dans toutes les localités. On dirait un chef, on lui donnerait un conseil, et la société serait maintenue par un pouvoir si nécessaire que, partout le même, nulle part personne ne pourrait croire qu'on l'a inventé."

Cette vérité, que l'événement vient de justifier, renferme une partie de la grande histoire de juillet. Parmi les absolutistes, elle avait frappé ceux qui entendent la politique. Elle a seulement fait sourire les ministres et les ministériels de 1828; nous verrons ce qu'il en sera par la suite.

"Le 26 juillet, la position de la France était bien plus compliquée, bien plus extraordinaire que si le gouvernement et l'administration publique avaient disparu par un évènement surnaturel. Des trois pouvoirs qui composent le gouvernement, le pouvoir qui dispose de l'armée déclarait la guerre à la société; les deux autres pouvoirs étaient nuls par des causes que j'expliquerai; et l'administration publique, depuis long-temps organisée pour nous priver de tout mouvement, restait partout menaçante. Pour se retrouver, la France devait donc d'abord combattre: elle l'a [illegible] s'est sauvée elle-même; et la conséquence [illegible] de cette nécessité était qu'il ne pouvait se trouver en France d'autorité [illegible] autorité que la France. Cela pouvait durer six mois, six ans, comme dans les temps d'ignorance [illegible] a duré trois jours, grâce à l'admirable [illegible] que notre nation est parvenue à se donner en [illegible] ses libertés. [illegible] ce qu'on avait [illegible] des pouvoirs de l'administration publique [illegible] pour plus [illegible] temps. Il faut prendre son parti à cet égard, [illegible] croire que les titres expriment ce qu'ils expriment, et qu'ils aient encore des prestiges dans l'ordre social. Tout ce qu'on tenterait par de petits moyens pour éluder cette vérité de fait ne servirait qu'à prolonger son dangereux empire. Il faut, au contraire, la concevoir dans toute son étendue, et se dire avec franchise:

"Tout mouvement qui raffermit l'ordre social "par ses propres forces met à découvert la faiblesse des pouvoirs. Par suite de cet affaissement, tout ce qui ne se fera pas, par le "gouvernement, dans le sens de la nation, qui "s'est sauvée elle-même, se fera en dehors du "gouvernement."

"Le raisonnement peut reculer d'effroi devant cette conséquence rigoureuse, mais les choses politiques se décident par des considérations politiques et non par le raisonnement. Voyez comme tout ce que Charles X avait refusé à la France, d'après les raisonnements des jésuites, les souvenirs d'autrefois et les coupables sophismes de la *Gazette de France*, a disparu quand la force armée a été vaincue par la force civile. Plus de principe monarchique, plus de faculté constituante; plus de prérogative, plus même de trône; on l'abandonnait à la seule condition de le léguer à un enfant. Pourquoi? C'est que cette considération politique était la seule qui, dans l'état des choses politiques, plaisait à l'esprit de la vieille cour; et encore, au fond des cœurs, c'était à peine une espérance. Quand le procès des ministres sera commencé, de ces ministres qui se sont si imprudemment pressés de dire à la plus forte nation du monde: Plus de concessions! vous verrez s'ils appuieront leur défense sur des raisonnemens ou sur des considérations tirées de la position politique dans laquelle ils étaient placés. C'est qu'il y a dans les choses politiques une logique qui fait que les seuls raisonnemens qui leur soient applicables sont tout entiers dans les considérations politiques. Tout consiste à les bien saisir.

"Les masses ne s'y trompent jamais, parce qu'elles ne peuvent être détournées de la vérité des choses par des intérêts personnels; ce que les masses font par instinct, ne serait point un homme d'état quiconque ne saurait pas le faire aujourd'hui."

S'il existait beaucoup d'hommes de l'autre siècle, capables d'écrire des pages pareilles, nous pourrions espérer une réconciliation difficile à faire, celle de la génération qui s'en va et de la génération qui arrive. M. Fiévée tient au passé et à l'avenir; son style est vieux dans la forme, mais sa pensée est jeune. Il est impossible d'être plus de son temps.

Quoiqu'une brochure, aujourd'hui que vingt journaux parlent en même temps au public, ne soit plus un évènement comme à d'autres époques, et que l'opinion personnelle d'un homme, quel qu'il soit, n'ait pas grande importance, nous ne sommes pas surpris que ce nouvel écrit ait fixé l'attention.

L. P.

(National.)

MÉLANGES.

REVUE THEATRALE.

(No. 4.)

La Pie Voleuse—Le Mariage Extravagant.

Dans un certain petit coin, d'un certain petit Etat, d'une certaine petite partie, d'un certain petit monde, il se trouve un certain petit homme, qui n'est pas un petit génie, ni même un petit Geoffroy; mais qui se dit un grand admirateur de l'art dramatique dans toutes ses branches. Il s'est imaginé que le théâtre est la seule école où l'homme doué d'une âme sensible puisse épurer son goût et former son jugement. Il se nomme "*Un petit coin du Parterre.*" Il a la manie d'occuper, et peut être de fatiguer le public de tout ce qui se passe sur la scène. Assiste-t-il à un spectacle où doit jouer une certaine madame Berdoulet, il ne manque pas d'entretenir le lendemain mille et une personnes, (qui toutes partagent son opinion) de tout ce qu'il a éprouvé la veille. Il leur dira qu'à la représentation de la *Fiancée*, il a vu pour la première fois une bonne actrice à la Nlle.-Orléans. Il leur dira que pour bien louer cette charmante personne on ne peut trouver d'expressions convenables. Il leur dira que lorsqu'on se trouve au théâtre on ne peut et l'on ne doit que s'occuper de madame Berdoulet. A tout cela son aura beau lui dire: eh! taisez-vous, bavard impitoyable, vous croyez donner quelque chose de nouveau, et vous ne faites que répéter ce que vous avez entendu dire à mille autres personnes. Il faut qu'il parle, dût-on le traiter cent fois de perroquet..... De perroquet, Messieurs..... Eh bien soit, je suis un perroquet, et je m'en glorifie; puissé-je rester toujours perroquet, tant qu'il ne s'agira que de répéter la vérité. Combien de gens voudraient ne pas être perroquets à ce prix!.....

Or donc, puisque je suis un perroquet, je vais soumettre au public quelques observations que j'ai entendu faire à plusieurs amateurs près desquels j'étais placé au dernier spectacle; on a trouvé que la *Pie Voleuse* avait été très-bien jouée, les chœurs rendus avec beaucoup d'ensemble; particulièrement le final du premier acte. On a reconnu à Mme. St. Clair une voix pure et agréable, surtout dans le haut; une fort bonne méthode, et du goût; on a remarqué qu'elle était intimidée à son entrée sur la scène, ce qui sans doute ne lui a pas permis de chanter son premier morceau, la belle cavatine de

Ah! j'éprouve en ce moment,
De l'amour la douce ivresse,

avec tous les ornemens dont il est susceptible. Cependant ce premier morceau a suffi pour faire juger de son talent; on a vivement applaudi le duo de la prison. Mme. Berdoulet a chanté sa partie à la satisfaction générale; on peut avoir une plus belle voix, mais plus d'ame, c'est impossible.

Le public a revu avec plaisir le charmant vaudeville qui a suivi la Pie Voleuse. Notaire y a joué comme un Dieu; le rôle de Bermance est un de ses jolis rôles. Il est impossible d'être fou avec plus d'extravagance et de vérité. Nous regrettons de ne pas le voir plus souvent.

UN COIN DU PARTERRE.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Shepherdess, Cook, Liverpool, R. D. Shepherd & co.
Brick Charles Joseph, Carey, Providence, [illegible]
Goël. Buena Aparecida, Jover, Havane, [illegible]
Goël. Amistad, Chanore, Havane, J W Zachrie
Goël. Native, Living, Attakapas, J W Collins.
Goël. Emblem, Baror, Pensacola, Capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Port-Boy, Harriman, des Passes, ayant mis en mer le navire Russell, le brick Bourne et la goëlette Hyberia. Il a amené de la mer le navire Liverpool, Dixon, de Boston; la goëlette Francis, de la Havane, et la goëlette Swaine, de Rio-Grande. Passé à la Grande-Prairie, les bricks Adeline, Sachem & Roque. Le navire Heroïne était au-dessus de Poverty-Point.

Bateau de remorque Porpoise, Howrin, de la mer, avec le navire Heroïne à la remorque.

Navire Heroïne, Gurrel, de New-York, à B G L Depeyster, avec un chargement complet. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Navire Liverpool, Di[illegible], de Boston, au [illegible] pitaine, avec un charg[illegible] (Pour les noms des consignatai[illegible]
Goël. Francis, [illegible]
Goël. Swaine, [illegible]
Bate[illegible] avec 300 bls farine [illegible] Evres à Benj. [illegible]
[illegible] H & W Bell.
Macalester & co, [illegible]

[illegible] Reynolds, [illegible] & co. 149 à [illegible] 48 à M White, [illegible] barillets [illegible] raisse à M F Maher, 34 d'huzaines volailles [illegible] 70 oisseaux.

[illegible] Mills, [illegible] Sarah, avec [illegible] Peyroux, Rivarde & [illegible] Cox: M. White: R. [illegible] et autres—36 passagers à la cin[illegible] le pont.

ARRIVÉE AU BASSIN.

Goël. Emely, Featherston, [illegible] 16,245 pieds bois à Lefèvre & Durel; [illegible] les coton à Bagley & Merrit; 6 do. à A. Fisk & co.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $ 5 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) QUARANTE-QUATRE onces de pain pour un escalin.

20 nov. D. PRIEUR, *Maire.*

A VENDRE.

Un TERRAIN situé dans la rue Tremé, entre les rues Jackson et du Canal (faubourg Ste. Marie) mesurant 60 pieds de face sur la rue Tremé, sur 120 pieds de profondeur. Si d'ici au mercredi 1er. décembre prochain, le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan (à la Bourse de Hewlett) le même jour, à midi.

De plus—Plusieurs DOMESTIQUES de prix, qui, si d'ici à la même époque ne sont pas vendus, seront aussi mis en vente le même jour à la même heure, et au même lieu que le terrain. Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné.

☞ Le terrain sera vendu payable à un an de terme, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

20 nov—10. M. PETIT.

Drogues, Médecines &c

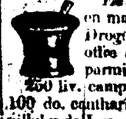

La soussigné vient de recevoir et a en magasin un assortiment choisi de Drogues et Médecines fraiches, qu'il offre à vendre en gros et au détail, parmi lesquelles:

250 liv. camphre, 300 do. jalap, 100 do spécac, 100 do. cantharides, 150 do. quinine, 5 gros. pillules de Lee, 3 surrons indigo, 1 bale senné, 1 barrique d'orge, 3 caisses chloride de sodium, 2 do. bâtons de réglisse, 10 do. quinquina du Pérou, 2000 sangsues portugaises. Aussi, un assortiment de Verrerie.

JAMES S. SHAW,
Droguiste, au coin des rues Royale et de la Douane.

19 nov.

GARDES D'ORLEANS

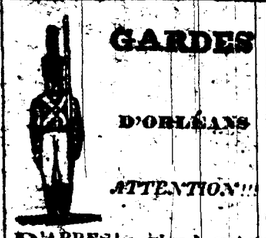

ATTENTION!!!

D'APRES les ordres du capitaine la compagnie prendra les armes dimanche 21 du courant à sept heures précises du matin. Equipement complet. Pantalon et veste bleus.

LOUIS MUIL,
19 nov—2. Serjt. major.

BLANC D'ESPAGNE.—100 tonneaux de Blanc d'Espagne à vendre à bas prix par lots convenables aux acheteurs. S'adresser à

JAS. S. SHAW, Pharmacien,
19 sept Encoignure des rues Royale et Douane

AUX ÉBÉNISTES.

PLACAGE D'ACAJOU. Quatorze caisses, du moulin à vapeur de Philadelphie, reçues et à vendre à des prix modérés par

B. REES.
18 nov—6m. Rue de Chartres, No. 10.

500 barilles de GRAISSE, qualité supérieure, à vendre par

YORKE, MACALESTER & Co.
18 novembre—3 rue du Camp

500 barriles de MANTEQUE, qualidad superior, de venta por

YORKE, MACALESTER & Co.
18 de noviembre— calle de Camp.

TRAITES SUR BOSTON à vendre par
[18 nov] STETSON & AVERY

PERDU.—Un ballot de marchandise marqué JH & S No. 11, débarqué du brick CYGNET de Boston, vers le milieu du mois passé. On recevra avec reconnaissance des informations à ce sujet.

18 nov STETSON & AVERY.

UN jeune homme (Suisse) arrivant ici, connaissant la langue française et ayant un bon commencement dans la langue anglaise, pouvant correspondre dans la première langue, et connaissant la tenue des livres, désire trouver une place. S'adresser pour plus amples informations à Messrs.

18 nov THEODORE NICOLET & co.

AVIS.

MR. DEVELLE,

PEINTRE DU THEATRE D'ORLEANS,

OFFRE ses services aux pères de famille qui voudront bien lui confier leurs enfans. Il peut disposer de quelques heures dans la journée, et il les consacrera à leur donner des leçons de dessin et de peinture à l'aquarelle et à l'huile. Il ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Sa demeure est rue St. Philippe, No. 78, entre les rues Bourgogne et Bonparte, ou au Théâtre d'Orléans. 18 nov—1m

PERDU.—On suppose qu'il a été enlevé par mégarde, du navire Tennessee, un barril de Fromage, marqué MP. Toute information qu'on pourrait en donner sera accueillie avec reconnaissance par

THOMSON & GRANT.
17 nov. No. 30, rue de la Levée

BELLES SANGSUES.

REÇUES de Bordeaux, un approvisionnement de belles sangsues, et à vendre à la pharmacie du soussigné.

F. P. DUCONGE,
17 nov encoignure Chartres et Conti

A LOUER—La Maison et les Magasins au coin des rues de la levée et de l'Hôpital, propice pour un hôtel. Un magasin rue Conti, entre Chartres et Levée, No. 22. S'adresser à

nov. 17 G. MARMICHE.

REÇU par le navire Bolivar, et à vendre au magasin de A. SENECAL, rue de Chartres, No. 145.

Draps et Casimir (noir et bleu) superfins de Sedan. Dits de Billard.

Lampes diverses, Queues et Billes de billard, Veilleuses. Linge de table uni et ouvré.

Toile à drap et Bretagnes; Soie et Cordonnet pour tailleurs.

Parfumeries, Gants en peau et en soie.

Bas et demi Bas soie et filosolle.

Fleurs artificielles et [illegible]

Porcelaine et [illegible]

Fusils de chasse [illegible]

Liqueurs [illegible]

15 nov.—6.

A VENDRE [illegible]

Théatre d'Orleans.

[illegible]

LE BARBIER DE SEVILLE

LA PRIÈRE [illegible]

[illegible] actes d'après [illegible] Almaviva, et Mr. [illegible] Bazile.

Le spectacle sera terminé par la première représentation de

PHILIPPE,

Vaudeville nouveau en un acte par Scribe.

Ce vaudeville charmant a [illegible] à Paris et sur tous les Théâtres de France; il offre des scènes du plus grand intérêt et tout fait neuves qui lui ont mérité l'approbation générale: tout fait espérer qu'il réussira également sur le *Théatre d'Orleans.*

Mr. PRUDHOMME, élève du Conservatoire, y paraîtra pour la première fois en cette ville par le rôle de Philippe.

En attendant—Le *Comte Ory*, opéra en 2 actes, de l'Académie Nationale de musique de Paris, musique de Rossini.

Magasin de peignes

ET AUTRES ARTICLES,

Rue de Chartres, No. 10, près la rue du Canal.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son magasin récemment ouvert, un assortiment considérable d'articles de son genre de commerce, tels que peignes à chignon sculptés, en écaille: do. à bord haut; do. à bord découpé en forme de plumes; peignes à papillotte, en écaille; do. longs: peignes de poche et à retaper, en écaille: peignes brésiliens à rouleau, riche modèle du dernier goût; do. à papillotte et de côté; jolis peignes de poche en ivoire: peignes à chignon, à bord doré et découpé en fleurs. Aussi, miroirs dores de différentes grandeurs: miroirs de toilette mobiles: do. de poche et de toilette, à l'allemande. Cartes impériales américaines, françaises et espagnoles. Tables de *Backgammon*: échiquiers, boîtes à dés et billes de billard. Cigarres de la Havane et mulées; tabac à priser, d'Ecosse et de Macuba. Bretelles en soie, en coton et en laine. Eaux de Lavande et de Cologne, ainsi qu'un assortiment considérable d'articles de parfumerie; écrat végétal et beaume de Colombie. Cuirs à razoir d'Emmerson, de Morgan et de Duff; boîtes à barbe avec et sans miroir. Balais de crin: brosses à comptoir, à foyer et à table: do. à souliers à dents, à cheveux, à fard et à habit; do. à favoris, à ongles et à polir; pinceaux à barbe: fard végétal et boucles de ceinture: poudre à poudrer; cirage à vergettes: soufflets communs et enjolivés. Cannes à épée, verres ciselés, grains de colliers, tabatières toilettes d'homme. Canifs, rasoirs et ciseaux fins: miroirs concaves: poudre à encre; dominos: huile d'ours et de Macassar: écritoires de liège; crayons, agrafes; boutons en perle, pour chemise, gilet de dessous et bretelles. Porte-feuilles, souvenirs, &c. Aiguilles et épingles, et enfin un grand nombre d'autres articles qu'il vendra à des prix modérés en gros et au détail, pour du comptant ou des billets sur la ville.

18 nov—6m. B. REES.

COLLÉGE DE SPRING-HILL,

SOUS LA DIRECTION DU TRES-RÉV. DR. PORTIER, *Évêque de Mobile.*

L'ÉTABLISSEMENT, qui s'ouvrira du lundi 15 novembre, sous le nom de *COLLEGE DE SPRING-HILL*, est situé sur la Route Nationale de la Nouvelle Orléans à Washington, à sept milles en deça de Mobile. L'élévation considérable de la colline de Spring-Hill, le choix heureux qui a été fait pour l'emplacement du collège, la pureté et l'abondance des eaux de source qui l'avoisinent, tout concourt à la réunion des avantages physiques qui rendent une maison d'éducation aussi saine qu'agréable. Le caractère du fondateur et les témoignages constans d'estime et de confiance dont l'honorèrent les citoyens de la Louisiane, pendant les années qu'il consacra à l'instruction de leurs enfans, offrent une garantie plus que suffisante pour la partie morale et religieuse, base nécessaire d'une bonne éducation.—Un président, deux professeurs d'Anglais, deux professeurs de Latinité, deux de langue française, un de langue espagnole, un professeur de Mathématiques, et un directeur des études, formeront le conseil du collège, sous la présidence du fondateur ou de son vicaire-général. (Le président enseignera le Grec.) Annoncer aux pères de famille, que tous ces professeurs (celui de mathématiques excepté: il est incessamment attendu de France) sont déjà réunis à Spring-Hill ou le seront avant le 15 novembre, c'est leur prouver que rien ne sera épargné sous le rapport scientifique, pour assurer une éducation et solide et brillante. Il est inutile d'ajouter que les Belles-Lettres, la Géographie, l'Histoire, les élémens de Physique, de Chymie et d'Astronomie, entrent dans le plan d'étude.

Le collège de Spring-Hill devant être essentiellement *classique*, les élèves, sans aucune exception, apprendront suivant leur âge, leurs progrès et la direction du conseil des professeurs, les langues anciennes et modernes. L'Anglais sera néanmoins exclusivement le langage de communication.

Quoique l'établissement soit dirigé par un clergé catholique, nulle influence ne sera exercée sur les opinions religieuses des enfans nés dans une autre dénomination chrétienne. On exigera néanmoins, pour le bon ordre, qu'ils assistent à tous les exercices publics, tels que la prière du matin et du soir, et le Service Divin du dimanche.

CONDITIONS:

1o. Le prix de la pension pour l'année scholastique est de $200, payables par semestre et par avance de $130.

L'instruction, les fournitures de classe, les lits, le blanchissage et le raccommodage sont compris dans le prix annuel.

2o. Un élève ne pourra être retiré qu'à la fin d'un semestre, le cas de maladie excepté: autrement le semestre commencé sera dû.

3o. Les pères de famille qui vivent hors de Mobile ou de la Nouvelle-Orléans, auront dans l'une de ces deux villes un correspondant et tout correspondant sera responsable de l'âge pour l'admission [illegible] Cette règle n'admettra aucune [illegible]

N. B.—1o. S'adresser [illegible] informations à Mobile, ou [illegible] à la Nlle.-Orléans, [illegible]

VENTE PAR L'OURAGAN.

P. A.

[illegible]

MULES ESPAGNOLES.

[illegible] arrives [illegible] Conditions—Des [illegible] action, et payables dans [illegible] prochain. [illegible]

PAR P. A. [illegible]

[illegible] vendu, mardi 23 [illegible] teur sus-nommé et [illegible] Religieuses.

50 [illegible] ques [illegible] xique—Com[illegible] mes de 100 [illegible] sous comptant, et au dessus en [illegible] en billets endossés à satisfaction [illegible]

19 nov.—3

PAR T. MOSSY

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU 1ER. DISTRICT JUDICIAIRE.

Joseph Théodore Baudue contre *ses créanciers.*

EN vertu de l'autorisation de la cour susdite, il sera vendu samedi, 27 novembre 1830, à midi, au café de la Bourse d'Hewlett, les propriétés foncières et les esclaves cédés par le dit sieur J. T. Baudûc à ses créanciers; savoir:

Propriétés Foncières:

Un ilet désigné sous le No. 87, formant un carré long, situé au faubourg l'Annonciation, et compris entre les rues Therpsicore, Melpomène, Apollon et Bacchus, ayant 360 pieds de face sur chacune des rues Therpsicore et Melpomène, et 240 pieds sur chacune des rues Apollon et Bacchus, cet ilet est composé de douze terrains mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française: ensemble la

MAISON principale en briques et à étage, cuisine aussi en briques et à étage, et autres dépendances; étant la résidence actuelle dudit sieur Baudue.

2—Le terrain No. 7 de l'ilet No. 88, dans le même faubourg, formant encoignure aux rues Bacchus et Therpsicore, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur, face à la rue Therpsicore.

3—Le terrain No. 8 du même ilet, attenant au susdit terrain No. 7; le terrain No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur. ☞ Ces deux terrains sont mesure française; l'ilet No. 88 est compris entre les rues Apollon, Euterpe, Bacchus et Therpsicore; le plan du faubourg de l'Annonciation fait par Lafon, le 15 mai 1807, est déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public.

4—Un terrain situé dans le même faubourg de l'Annonciation, designé par le No 3, sur le plan d'un ilet compris entre les rues du Printance, Erato, des Nayades et Thalie: lequel plan a été déposé en l'étude de feu H. K. Gordon, notaire, par acte du 13 septembre 1825. Le dit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue du Printance, entre les rues Thalie et Erato, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

5—Un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, formant encoignure aux rues